



CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

DIRECTION GENERALE

DECISION n°2019-409

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

DIRECTION DES SOINS

Le Directeur général du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la décision en date du 1er janvier 2013 prononçant la nomination en qualité de cadre supérieur de santé de Madame Lydie GUERIN exerçant les fonctions de Directrice des Soins,

Vu la décision en date du 15 septembre 2018 prononçant la nomination en qualité de cadre supérieur de santé de Madame Sylvie LANGLOIS.,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à Madame **Lydie GUERIN**, directrice des soins, à l'effet de signer toutes les décisions, les courriers, les documents administratifs et d'enregistrement se rapportant à l'organisation, à la gestion, et à la continuité générale de la direction fonctionnelle dont elle a la charge, y compris les assignations dans le cadre du service minimum à mettre en œuvre en cas de grève.

Article 2 :

En cas d'absence de Madame Lydie GUERIN, Directrice des Soins, délégation de signature est donnée à Madame **Sylvie LANGLOIS**, cadre supérieur, à effet de signer tous les actes mentionnés à l'article 1.





CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

DIRECTION GENERALE

Article 2 :

La présente décision sera notifiée aux intéressées, communiquée au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Dreux, transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

Article 3 :

Cette décision prend effet à compter du 18 novembre 2019.

A Dreux, le 18 novembre 2019

Lydie GUÉRIN
Directeur adjoint

Sylvie LANGLOIS
Cadre supérieur

Le directeur
H. MONTAMAT

Copies :

- Mme Lydie GUÉRIN,
- Mme Sylvie LANGLOIS
- Dossier administratif
- Trésorerie, conseil de surveillance, préfecture (recueil des actes administratifs)